

Sucession Qui hérite en cas de décès d'un héritier

Par **ORCHIDEE55**, le **05/10/2016** à **12:23**

Bonjour,

Ma mère étant décédée, nous sommes ses enfants et petits enfants ses héritiers. 75% pour les enfants et 25% pour les petits enfants mais malheureusement 1 des petits enfants est décédé avant que la succession ne se finalise, qui hérite de sa part étant donné qu'il n'était pas marié et n'avait pas d'enfants et pas laissé de testament non plus. Ma notaire me dit qu'il faut prendre un généalogiste pour rechercher la mère du petit enfant décédé car apparemment c'est elle qui aurait la part de son fils. Ce que je ne comprend pas c'est que les petits enfants qui n'héritent que de la quote-part de 25% et les enfants de 75% on doit faire cette recherche et qui à mon avis doit coûter cher. Pour moi je croyais que c'était à redistribuer aux autres petits enfants restant.

Merci pour votre réponse

Par **goofyto8**, le **05/10/2016** à **12:52**

bonjour,

Non c'est la mère du petit-enfant qui hérite de sa part, sauf si elle renonce à la succession. Donc pour la retrouver, ça peut prendre du temps.